



**17ème Conférence des présidentes et présidents des assemblées de régions de  
l'Union européenne (CALRE)  
du 20 au 22 octobre 2013, Bruxelles**

**Projet de Déclaration de Bruxelles**

Les présidentes et présidents ayant participé à la 17ème conférence des assemblées législatives des régions de l'Union européenne, les 21 et 22 octobre à Bruxelles.

Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale – Brussels Hoofdstedelijk Parlement  
Parlement wallon  
Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Parlament der deutschsprachigen Gemeinschaft  
Landtag von Baden-Württemberg  
Sächsischer Landtag  
Parlamento de Extremadura  
Parlament de les Illes Balears – Parlamento de las Islas Baleares  
Parlamento de Galicia  
Parlamento de Murcia  
Parlamento de Canarias  
Parlamento de Castilla-La-Mancha  
Parlamento de Andalucía  
Parlamento de la Rioja  
Eusko Legebiltzarra – Parlamento Vasco  
Consiglio regionale de Trentino-Alto-Adige – Regionalrat Trentino-Südtirol  
Consiglio regionale dell'Abruzzo  
Consiglio regionale del Veneto  
Consiglio regionale dell'Umbria  
Consiglio regionale de Lombardia

Consiglio regionale del Friuli Venezia Giulia  
Consiglio regionale del Lazio  
Consiglio regionale della Puglia  
Consiglio regionale del Molise  
Consiglio regionale della Sicilia  
Consiglio regionale del Piemonte  
Landtag von Niederösterreich  
Landtag von Steiermark  
Assembleia Legislativa da Região Autónoma dos Açores  
Ålands Lagting  
Cynulliad Cenedlaethol Cymru – National Assembly for Wales

ont adopté d'un commun accord la déclaration suivante:

### **1. Considérations générales**

Les Régions membres de la CALRE, ayant à l'esprit leurs grandes différences culturelles, linguistiques, territoriales, économiques, sociales et disposant de compétences législatives relativement différentes, s'efforcent d'œuvrer ensemble et assument leur responsabilité d'organes législatifs au sein de leur référence commune: l'Union européenne.

Il est en effet impératif pour les assemblées régionales d'avoir de plus en plus le réflexe européen.

Elles doivent assumer leur rôle d'assemblée régionale au sein de l'UE en sus de celui qu'elles jouent au sein de leur État respectif.

L'Europe définit toujours plus la réglementation mise en œuvre au niveau régional. La vie quotidienne de nos concitoyens est de plus en plus influencée par les décisions prises au niveau européen, les assemblées régionales transposant dans leur ordre législatif les directives façonnées par l'Union européenne. Pour éviter de se limiter au rôle de chambre d'enregistrement, les assemblées régionales doivent donc être les plus proactives possibles auprès des institutions européennes.

Si l'existence de l'UE nous permet de bénéficier des bienfaits d'une harmonisation de la réglementation dans la définition de certaines politiques, le maintien, le développement et la promotion d'une Europe riche de sa diversité territoriale, culturelle et linguistique doivent demeurer une caractéristique essentielle du processus de la construction européenne. Les Régions sont en première ligne pour assurer cette mission.

Dans cette optique, il est fondamental que les assemblées régionales maintiennent et consolident

les liens tissés entre elles depuis l'assemblée générale tenue à Oviedo en 1997. La CALRE poursuit cet objectif de par son existence et ses activités.

### **2. Le rôle des parlements régionaux au sein de l'Union européenne**

Les institutions européennes ont trop souvent le réflexe de s'adresser aux États membres alors que pour certaines politiques, les Régions disposent de compétences législatives et seraient des interlocutrices plus appropriées de par leur expérience et leur maîtrise de certaines compétences. En conséquence, une plus grande efficacité des politiques européennes nécessiterait une plus large consultation et une meilleure prise en compte du point de vue des Régions.

D'autre part, la CALRE considère que le dialogue entamé avec le Parlement européen doit se poursuivre en intensifiant la collaboration institutionnelle au niveau parlementaire européen. La coopération est un trait fondamental du parlementarisme de notre époque.

La CALRE salue la disposition de la Commission européenne à engager un dialogue avec les entités régionales lors de la phase pré-législative et de l'examen du programme de travail annuel de la Commission. La CALRE confirme sa disponibilité à maintenir ce dialogue direct avec la Commission européenne en vue de prendre davantage en compte la diversité culturelle, territoriale et constitutionnelle des régions d'Europe, tout comme les caractéristiques spécifiques de chacune d'entre elles.

Le Comité des Régions joue un rôle important de chambre d'écho des revendications régionales au niveau européen. Plus que jamais, la CALRE veut poursuivre les liens et l'excellente collaboration qu'elle entretient avec le Comité des Régions et, si possible, mieux articuler les rapports avec cette institution. La définition par les régions à pouvoir législatif de leurs priorités politiques, la gestion de compétences propres et la responsabilité de leurs dirigeants devant leurs électeurs leur confèrent expérience, expertise et légitimité à l'égard de leurs interlocuteurs européens; il se justifie donc qu'elles occupent, au sein de l'Union et de ses organes, une place plus importante.

Les assemblées régionales sont de plus en plus influencées dans leur travail par les affaires européennes. L'application au niveau régional de certaines législations européennes octroie aux régions un rôle important de diffusion de la *vox europa*. Les Régions sont en effet un relais important des politiques européennes sur le terrain. Elles sont bien placées pour attirer l'attention des institutions européennes sur les singularités de leur territoire et faire décliner la législation européenne en fonction des caractéristiques particulières que chaque situation régionale peut représenter.

En définitive, la CALRE confirme sa détermination et sa volonté de coopérer avec les associations régionales de différents niveaux de compétence, considérant qu'il y a des domaines d'activité en commun pouvant mener à des actions conjointes caractérisées par une plus grande efficacité, un meilleur usage des synergies positives et de considérables économies d'énergies et de ressources.

La CALRE est consciente de ce qu'elle doit mieux se faire connaître, notamment en invitant des observateurs provenant des régions intéressées à ses travaux.

### 3. Les assemblées régionales et le contrôle de la subsidiarité

Depuis l'instauration du Réseau de Monitoring de la subsidiarité et de la création de la base de données REGPEX, les assemblées régionales sont actives dans le contrôle de subsidiarité et expriment de plus en plus leurs opinions sur les propositions législatives européennes. Néanmoins, si certaines assemblées endossent ce rôle avec efficacité, cette pratique n'est pas encore répandue dans toutes les assemblées.

La CALRE appelle les assemblées régionales non encore actives en la matière à saisir la faculté qui leur est octroyée de vérifier si les projets législatifs européens respectent le principe de subsidiarité. Une amélioration de la législation européenne suppose une mobilisation plus large des assemblées régionales.

La CALRE signale que près de quatre ans après l'entrée en vigueur du mécanisme d'alerte précoce, il est devenu clair que le délai de 8 semaines pour l'examen de la subsidiarité n'octroie pas aux parlements, et spécialement aux parlements à pouvoirs législatifs, suffisamment de temps pour un examen approfondi des nouvelles propositions législatives de l'Union européenne. Les seuils pour déclencher les mécanismes de « carte jaune » et de « carte orange » se sont avérés trop élevés. Preuve s'il en est, le quorum pour une « carte jaune » n'a été atteint qu'une seule fois en quatre ans.

La CALRE appelle donc, dans le cadre des prochaines modifications aux Traités européens, à une extension substantielle du délai d'examen de la subsidiarité et à une baisse des seuils requis pour la « carte jaune » et la « carte orange ».

Certaines assemblées soumettent leurs avis de subsidiarité directement à la Commission européenne. La CALRE invite la Commission à mentionner cette pratique dans le rapport annuel sur la subsidiarité et dans le rapport annuel sur ses relations avec les parlements nationaux.

Un échange plus intensif des informations et des bonnes pratiques entre assemblées est souhaitable. La CALRE s'efforcera de mettre en œuvre des procédures de collaboration pour qu'entre régions, l'information soit au mieux partagée. En outre, la compilation des opinions de subsidiarité des différentes assemblées régionales sur les dossiers importants en cours, afin d'avoir une synthèse du point de vue des assemblées régionales, est opportune. Cette synthèse constituerait le point de vue de la CALRE sur un thème particulier et aurait plus de poids que la somme des différentes opinions.

Afin de mieux diffuser les différentes opinions de subsidiarité émises par les assemblées régionales, la CALRE salue l'initiative du Réseau de Monitoring de la subsidiarité d'inviter les parlements régionaux à fournir un résumé de leurs opinions. Ce procédé permettra aux assemblées régionales de mieux prendre connaissance du contenu des avis de subsidiarité exprimés par les autres assemblées régionales.

Si les assemblées régionales adoptent aujourd'hui des avis de subsidiarité ils n'entrent toutefois pas encore dans le cadre de la procédure formelle établie par le protocole n°2 du TFUE, réservée aux assemblées nationales.

Cependant, à l'instar du système en vigueur en Belgique, les assemblées nationales pourraient assumer le rôle de relais des assemblées régionales au niveau européen, pour autant que l'avis de subsidiarité concerne des compétences régionales.

La CALRE appelle les assemblées nationales des États membres ayant des Régions dotées de pouvoir législatif à relayer auprès des institutions européenne les avis de subsidiarité émis par les assemblées régionales. Le contrôle formel de subsidiarité ne peut se limiter aux compétences assumées au niveau national.

#### 4. Budget européen

Si la CALRE accueille favorablement la conclusion d'un compromis entre le Parlement européen et le Conseil à propos du cadre financier pluriannuel 2014-2020, elle est néanmoins préoccupée par la hauteur des montants consacrés à ce budget.

On peut se demander si les diminutions des dépenses en innovation, recherche, transport et énergie ne sont malheureusement pas de nature à contrer les objectifs ambitieux que l'Union européenne s'est fixée. Atteindre les objectifs de la stratégie 2020 nécessite des investissements importants. Dans cette optique, on peut se demander si le cadre financier pluriannuel est à la hauteur des ambitions déclarées. Les besoins d'investissements dans les infrastructures européennes sont pourtant indispensables pour assurer un avenir prospère à l'Union européenne et à ses États membres.

Ces investissements seront en partie supportés par l'Europe, les États membres et leurs entités régionales. Les investissements au niveau européen, s'ils ont une valeur ajoutée évidente, permettent de réaliser des économies d'échelle considérables, dégagant des marges budgétaires supplémentaires pour d'autres investissements.

D'importants investissements dans ces secteurs dans les prochaines années offriraient également un emploi à une partie des 27 millions de chômeurs que compte désormais l'Union européenne.

La gouvernance à multi-niveaux et la coopération entre les différents niveaux de gouvernement sont essentiels pour améliorer l'implémentation des programmes des fonds européens dans le but d'atteindre les objectifs de la stratégie 2020.

#### 5. Élections européenne de 2014

Les assemblées régionales doivent également appuyer toute initiative visant à résorber le déficit démocratique de l'Union européenne. Cet objectif sera entre autres rempli par une meilleure représentativité des membres du Parlement européen.

Une représentativité effective du Parlement européen nécessite une participation accrue, au regard des chiffres obtenus en 2009, lors de sa prochaine élection. Il est impératif d'avoir un taux de participation satisfaisant pour que le résultat de l'élection traduise réellement l'orientation politique à donner à l'Union européenne. Un taux de participation trop faible

risque de rendre illisible la direction que les citoyens veulent lui donner.

Une mobilisation des citoyens suppose une bonne compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux de cette élection. Il convient de donner toute sa place au caractère transnational de ce rendez-vous électoral.

La CALRE appelle les protagonistes de la prochaine campagne électorale à donner toute leur importance aux enjeux européens.

Devant une certaine défiance des citoyens envers l'Union européenne, il est en effet indispensable de combler la distance qui s'est creusée entre les institutions européennes et la population. Il s'agit là d'un défi pour les européens convaincus. Les assemblées régionales tenteront, dans la mesure du possible, d'encourager les citoyens à prendre conscience de l'importance des enjeux associés à l'élection européenne. La CALRE se félicite des initiatives qui ont été prises cette année dans ce cadre.

## 6. Avenir de la CALRE

La CALRE est depuis sa création un lieu de rencontre, d'échange d'information, de diffusion de bonnes pratiques, et de partage d'expériences communes entre assemblées régionales. Les groupes de travail permettent de se concentrer sur des sujets spécifiques. Cette méthode, si elle aboutit à des avancées dans certains domaines, pourrait – de l'avis général – être réformée.

La CALRE doit en effet veiller à ce que ses travaux produisent des résultats effectifs au niveau européen. Dans cette optique, la CALRE a entamé un travail de réflexion devant aboutir à une redéfinition de ses objectifs et d'organisation de son travail. Elle entend notamment faire baisser ses coûts de fonctionnement, accélérer les travaux et amplifier la diffusion des résultats et recentrer un certain nombre de ses réunions sur Bruxelles, siège principal des institutions européennes.

Cette démarche demande du temps et son résultat doit être le fruit d'une réflexion menée en concertation par l'ensemble de ses membres. Nous avons bon espoir d'aboutir. La volonté de travailler ensemble, l'ouverture d'esprit et l'étroitesse des liens entre ses membres qui caractérisent le fonctionnement de la CALRE sont gage de réussite.